

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRESIDENT

N°AG 2026-23

**Portant délégation de fonction à Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES,
Conseillère déléguée de Saint-Flour Communauté**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9, autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération n°2026-081 en date du 24 avril 2026 portant installation du conseil communautaire ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2026-086 du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 portant élection des membres du bureau, et notamment de Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES, en qualité de conseillère déléguée de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 12 mai 2026, délégation de fonction est donnée à Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Conseillère déléguée, en charge du domaine suivant : Événementiel.

Article 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

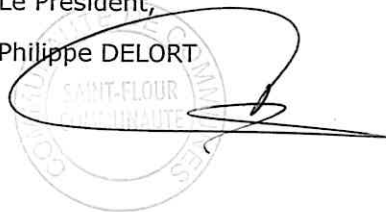
Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 11 mai 2026

Le Président,

Philippe DELORT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le **19 MAI 2026**
Publié sur le site internet le **19 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260511-AR2026-23-AR
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026